

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 02/02/2016

Le quorum étant atteint, 22 administrateurs présents, le conseil peut valablement délibérer et s'ouvre à 18 heures sous la présidence de Monsieur VIEUXLOUP, Principal de l'établissement.

Madame JÉGAT accepte le secrétariat de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 19/11/2015

M. LE ROY signale qu'un nom a été erroné dans le procès verbal : il faut lire Madame MARCHAND et non Madame LEMARCHAND. Il ajoute qu'il n'a pas voté l'autorisation de la section foot, qui de ce fait, a été votée à l'unanimité moins 1.

M. HUGONOT apporte des précisions sur la déspecialisation des reliquats qui permettent de financer une partie du séjour au ski pour quelques élèves ; il s'agit d'un choix de l'équipe des enseignants EPS par rapport aux crédits EPS alloués. D'où le financement du séjour ski, et non des séjours en Angleterre ou en Ecosse.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet 1 : Affaires administratives et financières

1.1 Maquettes voiture des 6ème

M. GARNIER indique que le prix des "maquettes voiture" fabriquées en technologie par les élèves de 6ème correspond exactement au prix des matières premières que nécessite leur fabrication, soit 6 €.

Le prix des maquettes est voté à l'unanimité.

1.2 Budget final voyage ski 2015 des 4èmes

M. GARNIER explique le principe d'utiliser les reliquats de crédits sportifs non utilisés, afin de prendre en charge 50% du prix du séjour pour les familles boursières.

Le budget final du voyage au ski de décembre 2015 s'élève à 335€ pour les élèves non boursiers et à 167,50€ pour les élèves boursiers. L'agent comptable demande l'autorisation par principe, puisque le prix prévisionnel maximum du séjour était supérieur au montant final du séjour. L'excédent est reversé aux familles.

M. HUGONOT précise que certains chèques de l'association sportive à restituer n'ont pas été récupérés et que les sommes seront reversées dans le budget du prochain séjour si les familles ne les réclament pas avant la fin de l'année scolaire. Il remercie les deux associations de parents d'élèves pour leur aide au financement du séjour : la FCPE participe par le biais de l'AS et les PEEP financent l'achat des récompenses et médailles des élèves.

1.3 Voyage au ski 2016-2017 des 4èmes

M. GARNIER informe que le séjour sera déplacé en janvier 2017 (et non en décembre 2016) pour pallier le manque de neige souvent constaté en décembre et également pour éviter le télescopage du financement par les parents d'un séjour en Angleterre en fin de 5ème et d'un séjour au ski en 4ème.

M. GARNIER soulève le fait que de partir en janvier entraîne un coût supplémentaire de 40 € par élève.

M. HUGONOT précise que l'AS participe au financement des familles boursières et qu'il est prévu des actions auprès des parents d'élèves afin de baisser le prix du séjour autour de 350 €, prix maximum envisagé.

M. RIAUD note que dans le dernier procès-verbal, il était fait mention que décaler le séjour à la montagne en janvier entraînerait un surcoût estimé à 85 €.

M. HUGONOT souligne que la station Val Cenis pratique des écarts de prix moindres, comparé à d'autres stations, et la nécessité de se positionner très tôt sur le séjour afin de bénéficier des meilleures conditions.

Cette année, seulement 110 élèves sur 167 ont participé au séjour à la montagne. Le prochain séjour ne se fera qu'à hauteur d'au moins 80% de participants. M.RIAUD est surpris de voir autant d'élèves ne pas se mobiliser et participer aux projets proposés par les professeurs. Il émet l'hypothèse que certaines familles "économiseraient pour permettre un séjour aux USA" en 3ème.

M.GARNIER note que dans une classe de 4ème, seulement 12 élèves sur 27 sont partis... Or, il est nécessaire de remplir le car entièrement afin de réduire le coût par élève.

Mme GESBET évoque des raisons à la non inscription de certains enfants : la peur de laisser son enfant partir loin de la structure familiale, la peur de partir en groupe, la peur du défi "vivre ensemble", la peur qu'ont certains élèves de ne pas avoir leurs écrans (addiction)... Elle ajoute que c'est pourtant une expérience de vie très enrichissante pour les élèves. Elle regrette par ailleurs que le projet "séjour à la montagne" ne soit pas porté par tous les enseignants de 4ème.

M.VIEUXLOUP ajoute que les attentats ont pu faire peur aux familles.

M.GENEST ajoute que certains élèves par manque d'expérience, ou par peur de l'inconnu, ne s'inscrivent pas. Il note la nécessité d'une préparation en amont de ce séjour avec les élèves.

Mlle VILCOT, représentante élèves, suggère de montrer la vidéo du séjour précédent et de promouvoir les affichages de photos aux élèves de 5ème.

M.VIEUXLOUP conclut que les 4èmes pourraient présenter leur projet aux élèves de 5ème, avec visionnage du film du séjour.

Mme DENOUAL effectue une demande concernant le vote des séjours au CA : elle souhaiterait que lorsqu'un vote de séjour est prévu au CA, il figure à l'ordre du jour afin d'établir un vote représentatif et non un vote personnel.

Le budget prévisionnel et l'autorisation donnée au chef d'établissement pour les signatures de contrats, de conventions, l'habilitation à recevoir les dons ou legs relatifs à ce voyage **sont votés à l'unanimité**.

1.4 Voyage à Jersey 3ème printemps 2016

M.GARNIER précise qu'en octobre, grâce aux reliquats sur des anciens voyages et une aide de la FSE, le budget de la journée à Jersey a été de 37,50 € au lieu des 50 € prévus. Afin d'être équitable, le prix de 37,50 € sera également appliqué pour le séjour du printemps 2016. A la demande des parents, M.GARNIER précise le programme de cette sortie : visite du musée de la guerre, tour de l'île en bus, temps libre à St-Hélier. Les parents souhaitent que le temps libre accordé aux élèves à Saint-Hélier soit d'une durée raisonnable (2 heures maximum).

Le budget prévisionnel et l'autorisation donnée au chef d'établissement pour les signatures de contrats, de conventions, l'habilitation à recevoir les dons ou legs relatifs à ce voyage **sont votés à l'unanimité**.

Objet 2 : Vie scolaire et pédagogique

2.1 Dotation Globale Horaire

--> **Voir le tableau joint (visionné au CA)**

M. VIEUXLOUP rappelle le principe de la DGH : l'Académie de Rennes reçoit une DGH qu'elle décline aux départements, qui les déclinent aux établissements. L'attribution de la DGH pour la rentrée 2016 est fondée sur une dotation à la structure, à raison de 26 heures par classe soit au total pour les 23 classes : 598 heures. Puis sont attribuées 2.75 heures par classe soit 63.25 heures, 17.5 heures (bilangues, AS...), plus 7.5 heures d'IMP.

Au total cela représente 686.25 heures déclinées en 637,8 HP (heures postes), 41 HS (heures supplémentaires) et 7,5 IMP (Indemnités de Missions Particulières) soit 13.25 heures de plus qu'à la rentrée 2015. Les prévisions d'effectifs sont de 617 élèves, à structure égale, ce qui représente une

augmentation du nombre d'élèves par rapport à l'année dernière. Mme DENOUIL précise qu'au jour du 02/02/2016, l'établissement compte très exactement 598 élèves.

M. LE ROY rappelle que le collège a perdu 1,9 million d'euro à cause de prévisions trop peu optimistes du département au tour de 500 élèves.

M.VIEUXLOUP rappelle que le collège accueille beaucoup d'élèves sur dérogation des Côtes d'Armor, principalement de Lancieux et de Ploubalay, mais aussi de St-Malo. M.LE ROY estime que l'académie est moins bien dotée que d'autres académies. M.VIEUXLOUP précise que le département compte beaucoup de petits collèges d'une centaine d'élèves, qui ont un fonctionnement plus coûteux, et qu'il est logique que de grands collèges soient moins bien dotés par rapport au nombre d'élèves. Il ajoute qu'en entrant un 6ème, un élève a 76% de chances d'accéder au baccalauréat en Bretagne et que nous sommes les seuls dans ce cas avec l'ouest parisien.

M.VIEUXLOUP présente les effectifs prévisionnels de la rentrée 2016 : 158 élèves de 6ème, 161 élèves de 5ème, 162 élèves de 4ème, 134 élèves de 3ème.

La proposition de répartition de la DGH, après consultation du conseil pédagogique, de la commission permanente et la consultation des enseignants, est la suivante : maintenir l'enseignement du latin, afin d'éviter une rupture de contrat pour les élèves ayant commencé l'apprentissage cette année de 5ème, à raison d'une heure par semaine en 5ème et de deux heures en 4ème et en 3ème. L'établissement fait le choix d'une initiation obligatoire au latin pour tous les élèves de 5ème, avec un enseignement dispensé par semestre, couplé avec un enseignement en langue et culture de l'Antiquité (11h) ; PSC1 (5h dont 3h d'AS) ; AS (9h) avec des heures statutaires pour les professeurs d'EPS ; Bienveillance (3h) ; Décharges statutaires (4h) ; Italien (7,5h).

M. SAMSON précise que les heures statutaires en physique-chimie concernent la gestion du laboratoire : 1 heure pour l'équipement, 1h pour la vaisselle.

M.VIEUXLOUP ajoute que la nouveauté des nouveaux programmes sera le fait que tous les élèves désormais participeront aux AP (aide personnalisée) qui feront partie des heures de cours ; les AP concerneront donc une classe entière. Les propositions de DGH en EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et AP pourront se décliner en 3h d'AP pour les 6ème et d'1h d'AP / 3h d'EPI pour les 5ème, 4ème, 3ème. L'enseignement de la LV2 ne sera plus que de 2h30 (au lieu de 3h actuellement). Les BMP (Blocs de moyens provisoires) représentent 10h en mathématiques, 3h en SVT, 15h en physique-chimie, 10h en français, 12,5h en histoire-géographie, 2,5h en espagnol, 8h en arts plastiques, 5h en éducation musicale et 6h en EPS.

M.VIEUXLOUP propose des réflexions sur des combinaisons possibles de groupes classe et de dédoublements de classes en 6ème. Le chef d'établissement précise qu'il a sollicité un abondement en heures auprès de l'Académie afin d'optimiser l'AP.

M.SAMSON déplore que l'option "découverte professionnelle" (dispositif " Entreprendre pour apprendre " avec la CCI) qu'il a mise en œuvre depuis 3 ans, assisté de Mme GUIHO puis de M.CHALUMEAU, disparaisse.

M.LE ROY remercie M.SAMSON de s'être occupé de cette DP3 et déplore que cette formation doive s'arrêter.

M.VIEUXLOUP évoque la possibilité de rédiger un courrier à l'Académie pour demander des moyens supplémentaires afin de poursuivre les dispositifs du DP3 mais également de la bienveillance et du décrochage scolaire. De même, il espère maintenir la formation PSC1 (Prévention Secours Civique Niveau 1) qui est soumise à autorisation ; il souligne l'engagement remarquable des professeurs PSC1 qui participent à des formations bénévoles sur leur temps libre.

M.LE ROY regrette que le collège ne bénéficie pas d'un abondement supérieur. Cette réforme qui est ambitieuse sera difficile à mettre en œuvre dans des conditions satisfaisantes, avec seulement 1,1 heure de dotation par élève.

La répartition prévisionnelle de la DGH est votée à l'unanimité.

Objet 3 : Questions diverses des représentants de parents d'élèves

1) Tirage au sort des élèves - Séjour des 5ème

Mme FERRASSON : les professeurs sont très motivés pour organiser des voyages scolaires. Il est donc regrettable que ces mêmes voyages créent des situations d'injustice entre les familles et entre les élèves. De quelque chose de "positif" ressortent des problèmes relationnels à tous les niveaux du collège. En raison du mode de sélection, les élèves font des efforts jusqu'au tirage au sort sur leur attitude, leur travail et leur comportement. Quand ils ne sont pas sélectionnés, ces efforts se révèlent vains, ce qui engendre de réelles frustrations.

M.VIEUXLOUP constate qu'il est difficile d'emmener tous les élèves d'un même niveau et que quelles que soient les solutions retenues, il y a toujours des parents mécontents. Il rappelle que le tirage au sort était un système demandé par les parents d'élèves en 2013 (CA du 30 septembre).

M.LE ROY estime positive l'attitude des professeurs qui ont cherché des solutions alternatives pour améliorer le système afin de permettre le séjour à davantage d'élèves. Il souhaite qu'une communication claire soit explicitée aux familles en début d'année scolaire.

Mme JÉGAT suggère de ne proposer un voyage en Angleterre ou en Ecosse qu'à un seul niveau, les 5ème ou les 3ème, mais en permettant au niveau entier d'y participer.

M. GARNIER précise que le séjour des 5èmes a suscité beaucoup d'intérêt, avec 110 élèves inscrits, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Mme RUAULT, CPE de l'établissement, constate que les mots consignés dans les carnets des élèves les ont tracassés par rapport à leur éviction possible du tirage au sort.

Mme GESBET pense que ce type de séjour à l'étranger doit être porté par une classe entière.

Mlle VILCOT pense que le système qui consisterait à sélectionner deux classes entières est injuste pour les élèves des classes qui ne partent pas.

Mme ZORZITTO (présente au tirage au sort) décrit la "violence" du tirage au sort pour les élèves présents : le fait que les 5èmes participent à ce tirage n'était pas une bonne idée. M. VIEUXLOUP précise que là aussi il s'agit d'une demande des parents dans un but de transparence du tirage au sort.

M.HUGONOT mentionne l'existence de "centres scolaires" anglais qui logent des groupes classes et permettent d'emmener davantage d'élèves. Il ajoute que les professeurs d'anglais restent bien évidemment libres sur leur choix d'hébergement.

Pour conclure, M.VIEUXLOUP précise que les séjours demandent un investissement conséquent des professeurs qui les organisent et qu'il est difficile d'en proposer davantage. D'autre part l'absence des professeurs qui encadrent les séjours génèrent des heures de cours perdues.

2) La voie pour les cars est-elle devenue une voie de circulation pour les voitures?

Mme ZORZITTO constate que la voie réservée aux bus est devenue une voie de circulation pour les voitures. De plus en plus d'automobilistes s'y garent pour attendre les élèves. Cette circulation entrave la sécurité des enfants. Un panneau signale pourtant que la voie est bien réservée aux bus.

M.VIEUXLOUP précise que c'est également un souci sur temps scolaire : lorsque les bus ramènent les élèves de la piscine, ils ne peuvent pas manœuvrer quand leur voie est occupée par des voitures. Il suggère, par le biais de Pronote, de diffuser un fichier joint de la police municipale qui devra répréciser les règles de circulation dans cette voie, les règles de l'arrêt minute et de la zone de dépose.

Mlle VILCOT juge que le panneau "dépose minute", fait avec les élèves, mis en place par la Mairie est trop petit et de fait peu visible.

M.LE ROY suggère que la police municipale verbalise les incivilités de certains conducteurs et mette en place une signalétique "arrêt interdit".

3) Les PAI.

Mme ZORZITTO demande pourquoi les PAI ne sont pas connus par tous les professeurs concernés. Comme les professeurs ne sont pas tous présents à la réunion des PAI à la pré-rentrée, pourquoi l'information n'est-elle pas toujours relayée aux professeurs absents ?

M.VIEUXLOUP détaille la procédure : à chaque rentrée scolaire, Mme LEDAIN, infirmière scolaire, prend connaissance de l'ensemble des PAI (projets d'accueil individualisés) et les communique aux professeurs principaux. Il y a un nombre important d'élèves concernés par des PAI et par conséquent, les professeurs concernés participent à une réunion de rentrée pour les PAI uniquement pour les nouveaux élèves.

Mme GUIHO précise que les professeurs principaux diffusent les informations aux professeurs de la classe, et le cas échéant, aux remplaçants. Elle précise aux familles de ne pas hésiter à prendre RV avec le professeur principal, car en effet, ceci est regrettable.

Mme GESBET constate que parmi tous les PAI, certains cas demandent en effet une attention particulière (ce qui représente moins de cinq élèves dans le collège) et demande un protocole différent pour ces quelques dossiers.

4) Site internet obsolète.

Mme ZORZITTO trouve dommage que le site internet soit devenu obsolète. Ce support pourrait pourtant être un très bon outil de communication entre le collège et les familles et mettre davantage en valeur l'établissement.

M. GARNIER précise que la mise à jour du site est chronophage ; que peu de visiteurs semblent visiter le site et que n'y figurent que les informations qui lui sont transmises.

Mme GESBET souhaiterait que le site de l'établissement soit un véritable lieu d'échanges entre les professeurs, les élèves et les familles. Elle émet l'hypothèse que, dans le cadre des EPI, des actions soient mises en œuvre pour faire vivre le site : affichages, productions d'élèves, photos, informations...

M.GRALL précise que quelques pistes sont à l'étude et que le site Pronote est quant à lui parfaitement à jour.

5) Surveillance de la cour.

M.LE ROY alerte sur l'interdiction qu'ont les élèves de ne pas courir sur les temps de récréation. Il souhaiterait qu'une information soit communiquée aux parents sur les raisons de cette interdiction et sur les sanctions encourues en cas de non respect de cette règle.

M.VIEUXLOUP présente les élèves de 6ème comme particulièrement toniques, vifs et énervés. Depuis la rentrée, il s'est produit quelques accidents (3 dents déchaussées, un adulte "assommé" par une collision dans les couloirs...). Il incite les élèves à être vigilants et à éviter les jeux de poursuite dangereux.

Mme GUIHO ajoute que certains élèves courent dans les nombreux couloirs et escaliers que compte l'établissement, et qu'ils occasionnent parfois des chocs.

M.VIEUXLOUP conclut sur la nécessité de réguler les déplacements des élèves qui sont nombreux (600) et de veiller à la "non mise en danger" des autres.

Secrétaires de séance : Mme JÉGAT
Mme ZORZITTO

Président : M.VIEUXLOUP